

NOVEMBRE 2018

Les enseignant-es du 1er degré sont souvent décrits comme des privilégié-es : vacances scolaires, 24 heures hebdomadaires... La réalité de leur engagement professionnel est largement sous-estimée y compris par leur hiérarchie.

RÉTABLIR LA RÉALITÉ DES FAITS... UN TEMPS DE TRAVAIL QUI NE CESSE D'AUGMENTER

Mesurer le temps de travail des PE, c'est évidemment tenir compte des **activités les plus "visibles"** mais aussi de toutes les **tâches complémentaires** indispensables au bon fonctionnement des écoles et à la réussite des élèves.

◆ **Le temps de travail des PE** ce sont des **heures de classe** mais aussi des activités bien moins visibles (et largement sous-évaluées) qui y sont liées : **préparation de cours, correction, collaboration entre collègues, documentation, autoformation...**

Des temps de travail d'autant plus difficiles à évaluer qu'**ils varient** selon l'âge et l'expérience, les niveaux de classe, les publics, les territoires.

◆ **S'ajoutent encore**, les réunions informelles ou formelles : relations avec les parents, conseils d'école et de cycle, réunions d'équipe éducative...

Des activités, prévues par le **référentiel de compétences des PE**, mais qui prennent de plus en plus de temps sans que la définition des Obligations Règlementaires de Service ne soit jamais revue.

Toutes ces « missions en plus » augmentent la charge de travail de celles et ceux qui les acceptent, par implication personnelle ou de façon plus ou moins contrainte. Faute d'être officiellement reconnues, en particulier sur le plan financier, elles génèrent un **fort sentiment d'injustice**.

REDÉFINIR LE TEMPS DE TRAVAIL DES PE... LE SGEN-CFDT REVENDIQUE :

- **L'identification de toutes les tâches**, y compris celles qui ne sont pas des heures de classe ou de préparation.
- Une **reconnaissance financière**, immédiate – notamment par la possibilité d'octroyer des heures supplémentaires (comme dans le 2nd degré).
- Une large réflexion sur le temps de travail tout au long de la carrière (Compte Épargne Temps, Compte Personnel de Formation, aménagement des fins de carrière...) pour définir des propositions concrètes dans de futures négociations "métiers".



UNE NOUVELLE DÉFINITION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANT-ES

Comme pour le second degré, le Sgen-CFDT demande la distinction du temps de face à face élèves et du temps consacré aux multiples tâches de l'enseignant. Il demande ainsi la définition et la perméabilité de **3 blocs horaires** sur le modèle du décret de 2014 définissant les **obligations de service du second degré** :

- bloc **1** – les heures de face à face élèves, ainsi que l'accompagnement, la préparation de classe, la correction
- bloc **2** – les réunions de concertation, les conseils de classe, la coordination, le travail d'équipe
- bloc **3** – les missions facultatives : tutorat de stagiaire, rencontre des partenaires éducatifs

Des pondérations prenant en compte le type de mission, sa durée estimée et la situation particulière dans laquelle elle s'exerce. Cela concernerait notamment : les REP+ et l'inclusion.

Dès le 29 novembre

et

jusqu'au 6 décembre à 17h

VOTEZ, Sgen-CFDT



Plus d'information : _____

Fédération Sgen-CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 51 00

